ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Glaucome - Projet de loi sur la réforme de la dépendance

Question écrite n° 26934

Texte de la question

M. Paul Christophe appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le sujet du glaucome, dans le cadre des débats en cours sur le grand âge et la dépendance. Cette maladie visuelle provoque une dégénération progressive du nerf optique. Son évolution est « asymptomatique » : lorsqu'elle est diagnostiquée, elle se situe le plus souvent à un stade très avancé et engendre une perte d'autonomie importante. En raison du vieillissement de la population, les associations de patients et les professionnels de santé engagés contre cette maladie estiment qu'elle touchera 2 millions de personnes en 2025. Il apparaît donc nécessaire qu'une prise de conscience émerge face aux problèmes de diagnostic et de prise en charge de cette maladie et de la déficience visuelle en général. Ainsi, au regard de ces difficultés, il lui demande s'il envisage d'intégrer le glaucome comme un sujet majeur du futur projet de loi sur la réforme de la dépendance.

Texte de la réponse

Le diagnostic et une prise en charge plus précoces des troubles visuels constituent une préoccupation du ministère chargé de la santé. Ainsi, la stratégie de prévention de la perte d'autonomie « Vieillir en bonne santé » publiée en janvier 2020 prévoit l'établissement de repères pour améliorer le repérage et la prise charge des troubles visuels liés au vieillissement. Le ministère des solidarités et de la santé a par ailleurs saisi la Haute autorité de santé (HAS) qui a engagé des travaux sur le diagnostic et la prise en charge du glaucome. Dès que la HAS aura produit des éléments de référence en lien avec les professionnels et les associations, des mesures pourront être déployées pour assurer leur prise en compte. Le dispositif des affections de longue durée permet déjà de prendre en compte des affections non inscrites dans la liste mais de forme grave ou évolutive ou invalidante et nécessitant un traitement long et coûteux. Ce sujet mobilise pleinement le Gouvernement et la ministre déléguée chargée de l'autonomie travaille sur une réponse globale à la prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la réforme qu'elle mène sur le grand âge et l'autonomie.

Données clés

Auteur : M. Paul Christophe
Circonscription : Nord (14e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26934
Rubrique : Maladies
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 février 2020, page 1396
Réponse publiée au JO le : 23 février 2021, page 1679